



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE BARON

ROBERT FAGEL

PAR

M. LE BARON SIRTEMA DE GROVESTINS.

"Avitum decus."

SECONDE ÉDITION.

LA HAYE,
T. C. B. TEN HAGEN.
1857.

1065
P16.



LE BARON FAGEL.

LE BARON

ROBERT FAGEL

PAR

M. LE BARON SIRTEMA DE GROVESTINS.

„ Avitum decus. „

SECONDE ÉDITION.



LA HAYE,
T. C. B. TEN HAGEN.
1857.

AVIS AUX LECTEURS.

Il est possible que cet opuscule soit reçu par certaines personnes comme le furent, il y a quelques années, les biographies du comte van der Duyn de Maasdam et du baron de Capellen, et qu'il y ait des gens assez niais pour dire encore ce que l'on a dit alors : « Il aurait mieux valu brûler tous ces « souvenirs que de les livrer au public. »

N'en déplaise à ces pitoyables raisonneurs, qui aiment si fort à mettre *la lumière sous le boisseau*, les biographies de MM. van der Duyn et de Capellen ont été lues et relues dans

leur patrie et à l'étranger avec le plus vif intérêt, et elles ont été utiles, car elles ont donné l'explication d'une foule de faits incompréhensibles jusqu'alors pour beaucoup de personnes. Ces biographies sont de véritables documents historiques d'autant plus précieux, qu'ils sont dus à la plume d'hommes véridiques, incapables d'en imposer à la postérité; ce qu'ils ont dit on peut en toute sûreté le croire.

Il en est de même des pages que nous offrons aujourd'hui au public : c'est le résumé d'une belle vie, d'une de ces existences sans tache, phénomène si rare de nos jours. — *Potius mori quam fœdari* n'est pas la devise de tout le monde.

LE BARON ROBERT FAGEL.

« Avitum decus. »

I

Une noble et belle existence vient de finir : le lieutenant-général baron Robert Fagel vient de terminer sa carrière à l'âge de 84 ans.

Il y a peu de noms en Hollande qui rappellent d'aussi glorieux souvenirs que celui de Fagel ; il suffit de le prononcer pour qu'on se sente transporté par la pensée à une époque où un Fagel, conjointement avec Guillaume III, prince d'Orange, sauva la république des Provinces-Unies de sa destruction. C'est ainsi que ces deux grands hommes préludaient à la délivrance de l'Europe du joug que Louis XIV faisait peser sur elle.

Si, à cette époque, la République n'eût possédé que des hommes comme Jean de Witt et ses misérables coryphées, tous

petits despotes de clocher dévoués à la politique du conseiller-pensionnaire, tout eût été dit et pour les Provinces-Unies et pour l'Europe entière : Louis XIV allait être un autre Charles-Quint, un autre Charlemagne.

Mais au moment où Jean de Witt, poussé par le désir de conserver le pouvoir dont il avait fait un si indigne usage, proposait, pour dernier crime contre l'*Union*, de signer la paix avec Louis XIV, la voix tonnante de Gaspard Fagel, alors greffier des Etats-Généraux, se fait entendre pour repousser des propositions de paix qui équivalaient à la ruine de l'Etat; ce grand citoyen refuse de remplir son office de greffier et se retire, laissant à la clique du grand-pensionnaire de Witt toute la responsabilité et la honte de ce qui allait se passer entre les ambassadeurs de Louis XIV et ceux de prétendus Etats-Généraux n'existant déjà plus à ce moment.

Jean de Witt, peu soucieux du sort réservé à la Confédération et ne s'inquiétant que de son *quasi* petit royaume de Hollande, qu'il gouvernait en tyran avec quelques âmes damnées de sa politique, lâche tout pour sauver l'existence de cette province. L'aveugle croyait pouvoir ainsi calmer la colère de Louis XIV et échapper à la rage d'un roi absolu, qui s'était vu jouer par un républicain; mais l'audace d'avoir conclu la triple alliance, en 1668, méritait un châtiment exemplaire.

En dépit de l'anathème prononcé par le greffier Fagel contre ceux qui se chargeraient de cette infâme mission au camp du roi vainqueur, les envoyés partent pour aller signer, d'après les ordres de Jean de Witt, la ruine de l'Etat. On connaît l'issue de cette mission; on sait qu'au moment où allait s'accomplir le sacrifice de la République au profit de la coterie de Witt, un soulèvement des populations en Hollande mit fin à l'absurde

régime oligarchique pour rétablir le stathoudérat. De ce jour, apparaissent sur la scène deux grands noms désormais inséparables, celui de Guillaume III et celui de Gaspard Fagel, qui, de greffier des Etats-Généraux, arriva aux fonctions bien plus importantes encore de conseiller-pensionnaire des Etats de Hollande. L'action simultanée de ces deux hommes, de Guillaume d'Orange dans la Confédération et de Fagel dans la province de Hollande, sauva la République; naguère anéantie, elle se retrouva tout à coup prête à tout faire pour vivre, et, sa vie une fois assurée, Guillaume III et Fagel se placèrent ensemble à la tête du parti militant en Europe contre l'ambition de Louis XIV. On sait que cette union de vues et de sentiments fut si intime, que Guillaume III et Gaspard Fagel furent représentés comme deux têtes sous le même bonnet, et que le froid Guillaume III était quelquefois accusé de se laisser entraîner par le trop bouillant Fagel.

Le dernier service que celui-ci rendit au prince d'Orange, à sa patrie et à l'Europe; fut d'avoir favorisé de tout son pouvoir, comme conseiller-pensionnaire de Hollande, l'expédition du prince d'Orange en Angleterre. Si le prince n'eût pas été assuré du concours de Gaspard Fagel, pas un vaisseau, pas un soldat ne serait sorti des ports de la République; le prince d'Orange restait enchaîné sur le continent, Jacques II gardait son trône, et Louis XIV conservait un précieux allié dans le roi de la Grande-Bretagne, qui lui eût facilité une domination absolue sur l'Europe. Gaspard Fagel, après avoir tout préparé pour l'expédition, n'eut pas la satisfaction d'en voir le résultat; il mourut au moment où Guillaume III allait placer sur sa tête la couronne de la Grande-Bretagne.

C'est cette magnifique page dans l'histoire de la maison des

Fagel, qui a rendu cette famille une des plus respectées en Hollande, et, depuis cette époque, elle a toujours fourni à l'Etat de hauts fonctionnaires politiques ou des officiers généraux dans les armées de terre et de mer.

Le baron Robert Fagel était le dernier survivant de cinq frères. L'ainé, le baron Henri, était greffier des Etats-Généraux lorsqu'arriva la chute de la République fédérative, en 1795; comme il se trouvait en ce moment chargé d'une mission en Angleterre, il continua d'y résider jusqu'en 1814; à cette époque, il rentra au service de son pays, en acceptant les fonctions d'ambassadeur du souverain des Pays-Bas à la cour de Londres, poste qu'il occupa pendant plusieurs années. Le baron François était officier supérieur dans la marine. Le baron Jacques était conseiller d'Etat. Le baron Guillaume, mort jeune, était dans la diplomatie.

Le baron Robert Fagel débuta dans la carrière des armes; il était officier dans les gardes de Guillaume V, prince d'Orange et dernier stathouder des Provinces-Unies. Il fit la campagne de 1793-1794 en Belgique. Quand la maison d'Orange alla chercher, en 1795, un asile à l'étranger, M. Robert Fagel fut au nombre de ceux qui accompagnèrent cette famille dans l'exil; il partagea toutes les vicissitudes du prince d'Orange, qui, depuis, fut Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, jusqu'à l'époque de la rentrée de cette famille en Hollande, où bientôt elle devint souveraine en posant sur sa tête la couronne des Pays-Bas.

Voici deux anecdotes qui se rattachent à cette première partie de la carrière du général Fagel.

On se rappelle que Bonaparte, premier consul, eut à cœur de s'attacher la maison d'Orange, et qu'à cet effet, il consentit à faire accorder un dédommagement à cette famille pour la perte

de ses prérogatives politiques et militaires dans la ci-devant république des Provinces-Unies. Fulda et quelques autres abbayes sécularisées devinrent le partage de la maison d'Orange. Le prince héréditaire se rendit, à cette occasion, à Paris, pour faire sa cour à Bonaparte (1802). C'était le premier prince allemand que l'on voyait à Paris depuis la révolution; aussi cette visite fit-elle une grande sensation dans le monde politique, mais surtout en Angleterre, où l'on s'en indigna, et où, à partir de ce jour, le prince d'Orange fut fort mal noté dans l'esprit du gouvernement.

Le dénouement de ce voyage à Paris fut curieux. Après avoir été accueilli à merveille par Bonaparte, après avoir en quelque sorte brûlé ses vaisseaux vis-à-vis de l'Angleterre, voilà tout à coup que le prince d'Orange se décide à passer dans ce pays pour y faire une visite à sa mère, la femme de Guillaume V. Tous ceux qui étaient avec le prince, et M. Fagel entre autres, le dissuadèrent de faire ce voyage et de passer ainsi d'un bond de la cour du premier consul à celle de Londres : tous ces conseils furent inutiles; le prince partit pour l'Angleterre, laissant derrière lui, à Paris, le chef du gouvernement français très-irrité de sa conduite, tandis qu'il courait au devant d'un accueil plus que froid de la part du gouvernement anglais. C'est ainsi qu'il était parvenu à gâter ses affaires des deux côtés, et cependant les bons conseils ne lui avaient pas manqué.

A cette affaire des indemnités vient se rattacher une circonstance curieuse et qui peint le peu de conformité qui existait entre les idées de Guillaume V et de son fils.

L'ex-stathouder avait toujours repoussé avec indignation l'idée d'accepter un dédommagement pour la perte de sa haute position dans la république des Provinces-Unies. Deux motifs l'y portaient :

1° Il ne voulait pas qu'on pût un jour lui opposer cette indemnité comme une renonciation à ses droits héréditaires ;

2° Il lui répugnait d'accepter, comme indemnité, des biens dont l'église catholique avait été dépouillée par suite des sécularisations.

Le roi de Prusse et le fils de Guillaume V étaient loin de partager ces idées. Par suite d'une espèce de transaction, Guillaume V finit par consentir à ce que la question de l'indemnité fût traitée à Paris ; mais il déclara en même temps que tout ce qui pourrait en revenir passerait immédiatement au prince, son fils.

Les négociations pour les indemnités à accorder au roi de Prusse et à la famille d'Orange devaient se faire simultanément ; mais l'envoyé prussien, le marquis de Lucchesini, avait reçu l'ordre de ne signer le traité que quand l'agent du prince d'Orange, le baron d'Yvoy, se serait déclaré satisfait et aurait apposé sa signature à l'acte. Les ratifications devaient se faire dans des conditions semblables et le roi de Prusse ne devait donner la sienne qu'après celle du prince d'Orange.

Ce fut dans ce but que l'envoyé prussien commença par envoyer l'acte à ratifier au prince d'Orange, qui se trouvait dans ses domaines avec son fils et le baron d'Yvoy. Celui-ci présenta l'instrument à Guillaume V, qui probablement ne s'était pas attendu à être pris en quelque sorte au piège ; là-dessus, il s'emporte et fait voler le traité à l'autre bout de la chambre ; M. d'Yvoy, voyant approcher un orage, se borna à ramasser le document diplomatique et à le replacer sur la table ; mais le prince le fit voler une seconde fois au loin. Pendant que M. d'Yvoy va encore reprendre l'acte qui suscitait une si grande colère, Guillaume V se calme, et, comprenant à la fin l'em-

barras où il mettrait le roi de Prusse par son refus de signer, il se résout à mettre son nom au bas de cet acte maudit; mais au moment de prendre la plume, il se tourne vers son fils et lui dit : « Je vais signer. Vous croyez peut-être avoir grand'chose; eh bien ! apprenez de moi que vous n'avez pas le diable ! » Paroles en quelque sorte prophétiques, quand on se rappelle que cette indemnité fut presque aussitôt reprise qu'accordée.

En effet, à partir du voyage à Londres du prince héréditaire d'Orange, le gouvernement français n'eut plus aucune confiance dans ce prince, et Napoléon, empereur, ne tarda pas à le prouver en le dépouillant de ce qu'il lui avait accordé à titre d'indemnité, ainsi que de ses états patrimoniaux en Allemagne, dont il venait d'hériter par la mort de son père; la spoliation eut lieu après le triomphe d'Iéna sur les Prussiens. Depuis cette époque, le prince d'Orange fut réduit à vivre comme un simple particulier à la cour de Berlin.

On sait qu'à peu près vers le même temps, le baron de Stein et quelques autres patriotes allemands, organisèrent le *Tugend-Bund*, destiné à électriser toute l'Allemagne et à appeler sous les drapeaux cette jeunesse ardente et brave, qui devait contribuer si puissamment à briser le joug de Napoléon I^{er} et à délivrer la patrie germanique. M. de Stein cherchait un chef capable d'être placé à la tête de cette jeunesse; il jeta les yeux sur le prince d'Orange, qui avait été si maltraité par l'empereur des Français, et qui, de plus, portait un nom cher aux amis de l'indépendance nationale. Le baron de Stein fit part de son projet à M. Fagel, qui lui dit : « Celui sur lequel vous avez jeté les yeux, ne convient pas au rôle que vous lui destinez. Il vous faut un homme d'entrain, capable d'électriser cette jeunesse et de se conduire à son égard comme un compagnon d'armes bien plus que

« comme un chef : le prince d'Orange est incapable de remplir ces conditions ; son esprit, porté au pédantisme bien plus qu'à l'héroïsme, gâterait tout. »

Rentré en Hollande en 1814, il va sans dire que le nouveau souverain des Pays-Bas eut à cœur de récompenser un si entier dévouement à une cause, qui, pendant longtemps, avait paru absolument perdue. Il éleva M. Robert Fagel au rang de lieutenant-général et le nomma son envoyé près de la cour des Tuileries, poste qu'il continua à remplir pendant 40 années consécutives ; car ce ne fut que deux ans avant sa mort qu'il se démit de ces fonctions et qu'il réclama la faveur de finir ses jours loin des affaires. Il obtint l'*otium cum dignitate* avec le rang de ministre d'Etat.

Il faut avoir eu le bonheur d'avoir vécu dans l'intimité du baron Robert Fagel, pour pouvoir parler de lui comme nous allons le faire ici. Il ne s'agit pas de l'homme privé, aimable, spirituel, qui possédait le don si rare de se faire aimer de tous, parce qu'il possédait celui de se faire à toutes les exigences du moment, sans y sacrifier quoi que ce fût de sa dignité et de sa franchise personnelle, mais de l'homme appelé et accoutumé à vivre au milieu d'une société d'élite, dans laquelle il fallait, avant tout, cette élégance de manières, cet insaisissable assemblage d'une foule de choses qui font l'homme de bonne compagnie par excellence. Tout cela était le partage du baron Robert Fagel, et c'est à cela qu'il faut attribuer ses grands succès dans le monde, et surtout dans le monde parisien, si difficile à contenter, si peu indulgent, à tout prendre, mais si excellent appréciateur de tout ce qui est vraiment noble et distingué. Aussi, peu d'hommes peuvent se vanter d'avoir occupé une position plus flatteuse dans la haute société, à l'époque où celle-ci existait, où elle brillait

d'un grand éclat, et où il était indispensable d'obtenir son suffrage pour réussir.

Celui qui a connu le brillant corps diplomatique réuni autour du trône des Bourbons, peut seul se faire une idée de la place distinguée que le général Fagel y tenait. Il est facile de comprendre que l'envoyé du roi des Pays-Bas n'était pas dans une position à aller de pair avec les ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche, de Russie, qui exerçaient une si grande influence dans la diplomatie; mais dans les brillantes réunions que fréquentaient les membres du corps diplomatique, soit dans le salon de M^{me} de Vaudémont, soit dans ceux du faubourg Saint-Germain, le baron Fagel occupait une haute place à côté de lord Stuart, du comte d'Appony, du général Pozzo di Borgo. Il partageait ce privilège, dû à une amabilité et à une grâce tout personnelles, avec le comte de Löwenhielm, ministre de Suède. Certes, c'était une position bien enviable que celle qui était échue au général Fagel, à Paris; car, si on y respectait le diplomate, on y aimait l'homme privé, qui formait un des plus beaux ornements d'une société dans laquelle son esprit et ses qualités savaient répandre un si grand charme; aussi était-ce un bonheur que celui de paraître dans cette société d'élite sous un pareil patronage.

On conçoit facilement que ce dut être pour lui une immense douleur, quand il vit disparaître cette belle société: ce grand naufrage eut lieu en 1830. A partir de ce moment, M. Fagel put se dire qu'il vécut au milieu de ruines, et on peut le compter au nombre des beaux restes d'une société à jamais perdue. Après la révolution de juillet, il n'y eut plus de société proprement dite: ce fut une cohue de gens travaillant bien plus dans leur propre intérêt que dans l'intérêt général, et au sein de laquelle

le baron Fagel dut se trouver fort dépaysé, car il resta homme du monde au milieu de cette transformation générale, où l'on ne voyait plus figurer que des hommes d'affaires.

Bien que destiné d'abord à la carrière des armes, les circonstances finirent par faire de M. Fagel un homme politique. Sa politique, à lui, était sage et honnête; aussi l'auteur de ces lignes lui a-t-il entendu dire bien des fois : « La politique est quelque chose d'horrible. » Il partageait les idées et les vues de tous les membres de sa famille; il était de cette école politique dont faisaient partie MM. van der Duyn et de Capellen, c'est à dire qu'il était un homme de bons conseils, et que si, dans plus d'une occasion, on l'eût écouté davantage, son pays s'en serait mieux trouvé.

Il avait blâmé bien des mesures prises par le gouvernement de Guillaume I^{er} avant les événements de 1830, et il avait eu l'occasion d'exprimer à cet égard son opinion au chef de l'Etat. Il avait entrevu tout ce que le *collège philosophique* pouvait avoir de dangereux; il l'avait dit, mais on ne l'avait pas écouté. C'est le général Fagel qui reçut cette étrange réponse de la bouche de Guillaume I^{er}, qui lui dit : « qu'en créant le *collège philosophique* de Louvain, il ne faisait que suivre l'exemple de Joseph II, lorsqu'il institua son *grand séminaire*. » Etrange aberration d'un homme qui trouve en quelque sorte un encouragement dans ce qu'on lui cite comme un danger à éviter ! Enfin ce fut au général Fagel que l'abbé de Pradt déclara en termes si formels : « que tant que Rome serait Rome, elle n'admettrait jamais ce que le roi des Pays-Bas voulait imposer au clergé catholique en instituant le *collège philosophique*. (1) »

(1) Il est nécessaire de faire remarquer ici que M. l'abbé de Pradt n'était nullement hostile au gouvernement de Guillaume I^{er}. Celui-ci l'avait géné-

Les événements de 1830 l'affligèrent profondément, mais ne purent le surprendre. Il partageait l'opinion de son frère, le baron Henri Fagel, du comte van der Duyn, du baron de Capellen, sur tout le danger présent et futur du fatal système de *Persévérance*. Sa parfaite connaissance de l'état des affaires et des esprits en France, le rendait, plus que tout autre, apte à mettre le roi des Pays-Bas en garde contre des illusions fondées sur la possibilité d'une troisième restauration des Bourbons : il ne fut pas mieux écouté sur ce point que sur plusieurs autres.

Ce fut surtout à l'occasion de la conspiration militaire de 1820 en France, qui eut un si grand retentissement, que le général Fagel fit preuve d'habileté, en parvenant à empêcher une rupture entre les cours de France et des Pays-Bas. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans beaucoup de détails sur cette conspiration qui menaçait les Bourbons. L'armée voulait leur expulsion, au profit de qui ? cela n'était pas positivement connu : on parlait du petit Napoléon II, du prince Eugène et du prince d'Orange. La conduite de ce dernier donnait, il faut le dire, furieusement prise à un semblable soupçon ; l'accueil qu'il faisait aux exilés français en Belgique, les propos plus que légers qu'on tenait dans sa maison sur la légitimité de la naissance du duc de Bordeaux, tout cela était connu en France et à la cour des Tuileries, encourageait les ennemis des Bourbons et irritait leurs partisans.

Dans cet état de choses, le gouvernement des Bourbons découvrit que des régiments français et des régiments belges, en

reusement dédommagé de sa renonciation au siège archiépiscopal de Malines, auquel il avait été seulement nommé par Napoléon Ier, en lui accordant une pension annuelle de 12,000 francs, qu'il perdit après la révolution belge. De là probablement sa grande colère contre la levée de boucliers des Belges.

garnison sur les frontières des deux pays, s'entendaient pour provoquer une révolution militaire en France. Le général Fagel avait passé une partie de l'été de 1820 à la cour des Pays-Bas ; mais à peine fut-il revenu à Paris, qu'il apprit du baron Pasquier, ministre des affaires étrangères, ce que l'on venait de découvrir. Ce dernier lui annonça que des mesures de précaution avaient été prises du côté de la France, que les régiments avaient été envoyés dans l'intérieur du royaume, et que l'on espérait qu'un ordre semblable serait donné par le gouvernement des Pays-Bas relativement aux régiments belges, de manière à rompre toute communication entre ces derniers et les régiments français. M. Pasquier signala également, comme étant impliqué dans cette conspiration, le prince d'Orange, qui, disait-il, devait être porté au pouvoir par les conspirateurs.

La franchise que l'on mit en France à confier tous les détails de cette affaire au général Fagel, prouvait toute la confiance qu'il inspirait personnellement au gouvernement de Louis XVIII ; en effet, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour rassurer les Bourbons, d'une part, et, de l'autre, pour faire comprendre à sa cour combien il était urgent d'adopter une conduite plus sage et plus prudente. Enfin on peut dire, en toute vérité, que si cette affaire n'alla pas jusqu'à brouiller les deux gouvernements, le mérite en est dû, pour la plus grande partie, au général Fagel.

Le roi des Pays-Bas se montra très-alarmé de cette communication, et, après une explication assez vive entre lui et le prince d'Orange, Guillaume I^{er} ayant à cœur de rassurer complètement les Bourbons, songea sérieusement à éloigner son fils du voisinage de la France, afin de rompre le plus possible ses relations avec les Français qui se trouvaient en Belgique ; en conséquence,

il voulut lui fixer Leeuwarden comme résidence (1). Le prince se révolta à l'idée de cette espèce d'exil et offrit d'aller trouver l'empereur Alexandre I^{er} pour le rendre juge de la question. Il partit en effet pour Varsovie, où se trouvait l'empereur de Russie.

Toutefois, la blessure entre les deux cours était profonde, et l'irritation, du côté du prince d'Orange, fut, pendant un temps, si grande, qu'il paraissait désirer une rupture entre le gouvernement français et celui des Pays-Bas. Le prince se plaignait en général de tout le monde, bien qu'il eût dû se plaindre d'abord de sa propre conduite, souvent très-inconsidérée en ce qui touchait la France. Il disait que le ministre des affaires étrangères de Louis XVIII l'avait calomnié, que le général Fagel, au lieu d'écouter cette calomnie, aurait dû prendre plus vivement son parti; il se plaignait du roi, son père, et de l'attitude que son gouvernement n'avait pas su prendre dans cette affaire; enfin il déclarait « que la dignité du roi, du royaume et de lui-même, prince d'Orange, héritier de la couronne, exigeait une « réparation éclatante; que cela était nécessaire pour la sûreté « du roi, du royaume et de lui, prince d'Orange, qui était « menacé par les calomnies du ministre des affaires étrangères « de France, lequel continuerait à l'enlacer et à le compromettre, lui, prince, dans chaque mouvement qui aurait lieu en « France. »

Le baron de Nagell fut chargé par le roi de ramener le prince à des idées plus calmes; il le fit, mais il n'obtint de cette tentative que la réponse suivante : « que tout ce qu'on alléguait « pouvait être bon pour le ministre, mais que cela ne lavait

(1) Historique. Je ne nomme pas la personne qui me l'a dit.

« point l'offense qu'il avait reçue ; que si on ne lui donnait pas une satisfaction éclatante, on en verrait les suites fâcheuses. » Ce langage commençait à ressembler à une menace ; aussi la réponse de M. de Nagell fut-elle raide ; car, faisant allusion à la satisfaction exigée par le prince, le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas dit : « Alors S. A. R. aurait à proposer au roi un autre ministre des affaires étrangères ; car jamais je ne voudrais exposer la dignité du roi et la tranquillité du pays par une démarche aussi irrégulière. »

A ceci venait se joindre l'attitude peu mesurée que le prince d'Orange prit vis-à-vis de l'envoyé français à la cour des Pays-Bas. Toutes ces circonstances réunies, bien connues dans le monde diplomatique, expliquent comment il arriva que le duc de Wellington dit, à peu près vers cette même époque, au général Fagel : « Le prince d'Orange est dans l'erreur, s'il s'imagine que l'Europe soit disposée à lui laisser faire la guerre pour qu'il ait la satisfaction d'en recueillir la gloire. »

Enfin on eut recours à l'intervention de l'empereur Alexandre ; celui-ci parvint à arrêter cette irritation croissante du prince, irritation qui pouvait avoir des conséquences graves pour les deux cabinets. L'empereur de Russie se porta fort de la pureté des intentions de son beau-frère envers la famille de Bourbons, et l'affaire en resta là.

Telle était la position dans laquelle les maisons de Bourbon et d'Orange se trouvaient à l'égard l'une de l'autre dans les premières années de la création du royaume des Pays-Bas, et il fallait tout le zèle éclairé du général Fagel pour adoucir ces aspérités réciproques qui, confiées à une main moins habile, moins franche, moins profondément honnête, eussent pu dégénérer en une rupture ouverte.

Voici d'ailleurs une anecdote que nous tenons de M. le duc de Gramont, alors duc de Guiche et premier menin de M. le dauphin; elle prouvera avec quelle habileté le général Fagel avait su faire disparaître, vers la fin de la Restauration, les mauvaises dispositions qui avaient existé, dans les premières années, entre la cour des Tuileries et celle des Pays-Bas.

Comme nous l'avons dit, après la conspiration militaire de 1820, il avait régné beaucoup de froideur entre la cour de France et le prince d'Orange; mais, peu à peu, les soupçons et l'aigreur réciproques avaient diminué, et en 1829, à l'occasion du camp de Saint-Omer, il fut résolu que le prince d'Orange irait présenter ses hommages au roi de France. Avant l'arrivée du prince, Charles X informa l'envoyé des Pays-Bas qu'il voulait que ce fût M. le dauphin qui allât faire la première visite au prince d'Orange. A peine arrivé, celui-ci eut une entrevue avec Charles X; aussitôt après cette première visite, le roi manda près de lui l'envoyé des Pays-Bas, pour lui témoigner combien grande avait été sa satisfaction de voir le prince d'Orange et combien il avait été charmé des bons sentiments qu'il lui avait exprimés. « Je vous ai fait appeler auprès de moi, » ajouta-t-il, « pour que vous écriviez ce soir même au roi. »

Pendant tout le séjour du prince, à Saint-Omer, Charles X ne cessa de combler des marques de sa bienveillance l'héritier présomptif du trône des Pays-Bas; celui-ci se montra si sensible à l'accueil que lui faisait le vieux monarque, qu'il dit à M. le duc de Guiche, son ancien compagnon d'armes en Espagne sous le duc de Wellington : « Ah ! si le roi, mon père, m'avait témoigné la centième partie des bontés que le roi de France m'a prodiguées depuis que je suis ici, je serais l'homme le plus heureux du monde. » Enfin, à la veille de se séparer, Charles X dit, en

prenant congé du prince d'Orange : « Mon cher prince, nous allons nous quitter. Dieu sait quand nous reverrons ; mais quand vous apprendrez qu'un malheur sera venu me frapper, comptez-y-bien, vous serez à la veille d'en éprouver un de votre côté. » La prédiction de Charles X devait s'accomplir (1).

M. Fagel ne se faisait pas illusion sur tout ce que le système du gouvernement de Guillaume I^{er} pouvait avoir de compromettant pour l'avenir du royaume des Pays-Bas. Il y avait eu, dès l'origine de la réunion, des *optimistes* et des *pessimistes*, et on avait pu tenir plus ou moins compte de leurs opinions ; mais à partir de 1828, il se forma une classe d'*alarmistes*, et, dans le nombre, on comptait plusieurs membres du corps diplomatique accrédités à la cour des Pays-Bas. Ces derniers ne pouvaient pas se dissimuler que ce qu'ils avaient sous les yeux n'était pas rassurant, surtout en prenant pour point de départ l'idée qui avait présidé à la création du royaume des Pays-Bas : c'était un gage de sécurité dont on avait voulu doter l'Europe, et l'esprit qui régnait dans les populations des deux parties du royaume paraissait devoir rendre ce but illusoire. Il arrivait quelquefois que les membres du corps diplomatique parlaient dans ce sens et même qu'ils écrivaient dans cet esprit à leurs cours respectives. Quand le roi Guillaume l'apprenait, cela provoquait sa mauvaise humeur contre ces donneurs de nouvelles. Un jour, il s'en expliqua vis-à-vis du général Fagel, en disant : « Ces messieurs feraient beaucoup mieux de ne pas aller chercher leurs nouvelles dans les clubs ou ailleurs. — Et où peuvent-ils se renseigner sur le véritable état des choses,

(1) Souvenirs et causeries de M. le duc de Gramont.

« sire ? » répondit le général. « Quand ils vont trouver le ministre des affaires étrangères, il se tient à leur égard dans une réserve si complète, qu'ils ne peuvent obtenir aucune explication de lui ; ils sont donc forcément obligés d'aller chercher des nouvelles ailleurs, à défaut de renseignements certains que M. Verstolk ne juge pas à propos de leur donner. »

Cette affectation de mystère paraissait incompréhensible à M. Fagel, qui pensait que, dans l'intérêt du roi, il aurait mieux valu informer franchement les envoyés étrangers de l'état des choses et des difficultés que le gouvernement rencontrait, que de les laisser à cet égard dans une ignorance préjudiciable, qui les porterait peut-être à faire à leurs cours des rapports dénués de vérité ou du moins exagérés. Mais ceci entraînait dans le système politique de Guillaume I^{er} : l'Europe, selon lui, n'avait pas à se mêler de ce qui se passait dans son royaume ; c'était son affaire et nullement celle des autres. Il redoutait, avant tout, les conseils venant du dehors ; cela lui paraissait blessant pour sa prérogative royale.

Cette attitude du roi Guillaume I^{er} vis-à-vis de ses bienfaiteurs (les créateurs du royaume des Pays-Bas en 1815), n'explique-t-elle pas leur attitude, à leur tour, après les événements de 1830 ? « Vous n'avez pas voulu entendre parler de nos conseils, pouvaient-ils lui dire, quand le moment était urgent de vous en donner de salutaires ; eh bien ! tirez-vous aujourd'hui d'embarras sans nous, si vous le pouvez. » Si ce langage n'a pas été tenu textuellement, les faits ont tenu, en quelque sorte lieu des paroles.

Cependant l'Europe ne connaissait que trop bien les complications qui s'accumulaient autour du trône de Guillaume I^{er} ; on en parlait dans toutes les cours, et l'on s'en inquiétait. Voici ce

qui se passa à ce sujet au palais des Tuileries. Charles X, entretenant un jour le général Fagel des difficultés que le roi des Pays-Bas rencontrait par suite de l'opposition des Belges, lui dit : « C'est une des conséquences du gouvernement constitutionnel. Votre roi a sa loi fondamentale, comme, moi, j'ai la charte, ce sont des obstacles. » Puis, revenant à la charte, Charles X ajouta : « Je ne l'aime pas ; je ne l'eusse pas donnée ; mais puisque nous l'avons, je crois qu'il est impossible d'aller désormais sans elle. » Paroles bien remarquables de la part d'un roi qui, quelques mois après, devait signer les ordonnances de juillet !

Nous n'entreprendons pas de nous faire l'historien de la révolution qui suivit la promulgation de ces fatales ordonnances et qui renversa, pour la seconde fois, le trône de la Restauration ; mais nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs ce qui se passait à Saint-Cloud, pendant que les troupes royales défendaient le trône de Charles X ; car à ce récit se rattache un épisode de la vie du général Fagel, qui prouve à la fois et son profond jugement et sa grande loyauté. Les détails qui vont suivre sont extraits de nos *Mémoires et Souvenirs* sur cette époque, et nous les avons recueillis de personnes haut placées à la cour des Bourbons et qui ont été plus ou moins mêlées aux différents faits que nous allons rapporter. Ils termineront en même temps cette première partie de la carrière diplomatique du général baron Robert Fagel.

L'insurrection gagnait d'heure en heure du terrain sur les troupes royales, et le duc d'Orléans se tenait éloigné de la cour comme s'il eût redouté de se trouver en relation avec elle. L'absence du premier prince du sang, en ce moment de crise, devait inspirer autant d'inquiétude à Saint-Cloud qu'elle était de

nature à redoubler l'ardeur de l'insurrection. Cependant il paraît qu'on s'était endormi dans d'étranges illusions au château : on n'avait rien prévu, et on avait même refusé de croire de sages avertissements. Le lundi 26 juillet, le roi Charles X était allé chasser à Rambouillet; il était accompagné de M. le duc de Guiche. Lorsqu'ils furent arrivés dans la forêt, M. le dauphin, se tournant vers le duc, lui dit : « Eh bien ! de Guiche, « savez-vous ce qui se passe ? — Non, Monseigneur. — Comment, votre père ne vous a rien dit ? — Mon père a sans doute « pensé que c'était un secret d'Etat, et alors. . . — Eh bien ! les « ordonnances sont publiées aujourd'hui à Paris; c'est un coup « d'Etat. Tenez, voici le *Moniteur*; allez le lire. » M. de Guiche piqua des deux et se retira à l'écart. Pendant son absence, le dauphin avait sans doute rapporté au roi ce qu'il avait fait, car, lorsque M. de Guiche revint, Charles X lui dit d'un air assez dégagé : « Eh bien ! Guiche, qu'en pensez-vous ? — Mais, je « pense que le roi devrait contremander la chasse et rentrer au « château. — Ah ! » dit le roi un peu étonné ; « et pourquoi « donc ? — Ceci est une affaire très-grave, qui ne se passera pas « tranquillement. Il y aura une commotion à Paris : ce ne sera « pas une émeute ; on se battra, et le roi doit être là pour « sentir sa poitrine à la première balle. » Charles X devint blanc comme un linge, puis, se remettant un peu et affectant un ton d'aisance et d'insouciance qui jurait avec sa physionomie : « Ah ! « bast, ce n'est pas la peine ; non, non, nous chasserons. » Et la chasse continua (1).

(1) Souvenirs et causeries de M. le duc de Gramont. — Celui-ci laissait parfaitement entendre que si M. le dauphin avait suivi sa pensée, il eût opposé aux Parisiens révoltés une résistance dont le résultat probable est impossible à reconnaître aujourd'hui, mais qui, du moins, n'eût pas laissé

Les jours suivants, au milieu du bruit de la fusillade et du grondement incessant du canon, on vivait à Saint-Cloud dans une sécurité qui mériterait d'être qualifiée des noms les plus sévères. On pourrait cependant, jusqu'à un certain point, comprendre cette sécurité : le roi crut pouvoir se rassurer aussi longtemps que les troupes tinrent bon à Paris et que les ministres restèrent dans la capitale, car la force militaire était aux mains de M. de Raguse, en qui Charles X croyait pouvoir se fier entièrement, d'après les circonstances qui avaient amené ce choix de sa part.

On sait que quand l'expédition d'Alger fut décidée, le commandement de l'armée expéditionnaire avait été promis et devait être confié au maréchal duc de Raguse. Toutefois, comme M. de Raguse passait pour dépenser des sommes énormes et être continuellement endetté, et qu'on avait cru remarquer qu'il mettait beaucoup de chaleur en parlant du trésor du dey, on conçut quelque crainte pour ce trésor, s'il était obligé de passer par les mains du maréchal ; alors on se décida à ne pas nommer M. de Raguse et à remettre le commandement aux mains de M. de Bourmont. Ce fut pour M. de Raguse un incroyable désappointement, et, pour adoucir un peu l'amertume de cette détermination, le roi, qui avait déjà plus d'une fois raccommodé les affaires du maréchal, paya encore cette fois les sommes considérables dont celui-ci était débiteur (4 à 500,000 fr. environ).

Lorsqu'éclata la révolution de juillet, le roi crut pouvoir se fier entièrement à M. de Raguse, qui lui avait tant d'obligation, et ce fut lui qu'on choisit pour exercer les pleins pouvoirs

courir sur le compte de la famille déchue le reproche de mollesse et de lâcheté. M. le dauphin crut devoir, par soumission pour son père, partager le système d'impassibilité bien étonnant qu'avait adopté celui-ci.

pendant la mise en état de siège de Paris. Dès le premier moment cependant, on put voir que M. de Raguse n'était pas aussi dévoué qu'on le pensait. Ainsi, bien qu'il eût été chargé de faire arrêter plusieurs personnes suspectes, telles que Lafayette, Lafitte, Audry de Puyraveau, etc., etc., il n'en fit rien, et néanmoins il écrivit au roi qu'il avait exécuté ses ordres. Dans une autre lettre, il disait encore que le roi pouvait être parfaitement tranquille, qu'il se faisait fort de tenir un mois dans les Tuileries; et, deux jours après, dans la matinée du 29 juillet, M. de Raguse évacuait Paris.

C'est ici qu'on ne comprend plus la sécurité du château, surtout lorsque les ministres ne se crurent plus en sûreté au milieu de la population soulevée, et quand les troupes, après avoir bravement défendu le terrain pied à pied à l'insurrection, furent forcées de se replier sur la route de Saint-Cloud pour protéger et défendre les abords de cette résidence royale. De ce moment, le découragement et la confusion se mirent parmi les soldats; le duc de Raguse parut avoir complètement perdu la tête. Tandis qu'une partie des troupes était déjà arrivée dans le bois de Boulogne, quelques chefs, indignés du mouvement rétrograde qu'on leur faisait faire, voulaient retourner dans Paris pour tenter un dernier effort. Voici entre autres un épisode de ce drame qui se passa dans le bois de Boulogne et qui vient à l'appui de ce que l'on vient de dire.

Lorsque la nouvelle de l'évacuation fut arrivée à Saint-Cloud, M. le dauphin monta à cheval et alla au-devant des troupes qui revenaient de Paris; il était dans le bois de Boulogne, au rond-point Mortemart, lorsqu'arrivèrent près de lui M. le vicomte Talon et M. le comte de Saint-Chamans, qui tous deux commandaient, sous les ordres de M. de Raguse, une partie de la garde

royale en ce moment forcée d'évacuer Paris. Ces messieurs dirent à M. le dauphin « que le maréchal de Raguse trahissait le roi ; qu'ils avaient bien reçu l'ordre d'évacuer, mais qu'ils n'y com- prenaient rien ; que si M. le dauphin voulait leur en donner l'ordre, ils étaient prêts à rebrousser chemin immédiatement, et qu'ils avaient bon espoir de reconquérir le terrain perdu. » M. le dauphin ne fit pas de réponse précise, et, quelques instants après, arriva M. le maréchal de Raguse. M. le vicomte Talon s'approcha alors de nouveau de la personne du dauphin et lui dit : « Monseigneur, je crois devoir répéter, en présence de M. le duc de Raguse, ce que je disais il n'y a qu'un moment à V. A. R. : c'est que nous sommes prêts à retourner à Paris avec nos régiments, si V. A. R. veut nous en donner l'ordre ; et nous espérons que ce ne sera pas inutilement. » Cet ordre ne fut pas donné, et, au contraire, toutes les troupes que ramenait M. de Raguse durent se replier sur Boulogne, Sévres et Saint-Cloud.

A Saint-Cloud, le roi investit M. le dauphin du titre de généralissime, et M. de Raguse demeura sous ses ordres avec le titre de major-général de l'armée. M. le dauphin rédigea alors une proclamation dans laquelle il cherchait à soutenir le courage des troupes, leur représentant qu'elles devaient rester fidèles à leur roi, fidèles à leur patrie qu'elles servaient en défendant le monarque. Cette proclamation fut envoyée immédiatement à M. de Raguse pour être mise, le lendemain, à l'ordre de l'armée ; mais M. de Raguse, au lieu de la faire imprimer, la mit dans sa poche et dressa un ordre du jour à sa manière. Cet ordre du jour, fait dans un esprit tout à fait contraire à celui qui avait inspiré la proclamation de M. le dauphin, était de nature à porter le découragement dans le cœur des soldats et

ne pouvait que compromettre les intérêts du roi et de ses défenseurs. MM. Talon et de Saint-Chamans, qui l'avaient reçu, allèrent de nouveau trouver M. le dauphin, et lui présentant l'ordre du jour du duc de Raguse, lui dirent : « Nous venons répéter « à V. A. R. ce que nous lui avons déjà dit ce matin... Certain-
« nement le duc de Raguse est un traître. Voilà ce qui doit
« être lu aux troupes demain matin : il y a de quoi porter le
« découragement dans l'armée ; c'est considérer la partie comme
« perdue, et nos soldats n'ont plus qu'à se débander et s'en
« aller au plus vite chacun de son côté. » M. le dauphin entra dans une très-grande colère et donna l'ordre que M. de Raguse parût devant lui. Quand celui-ci fut arrivé, le dauphin le reçut de la manière la plus humiliante, lui fit les plus sanglants reproches, l'accusa de trahir son roi et de les trahir tous, le traita de misérable. Enfin M. de Raguse portant la main à son épée, M. le dauphin fit un mouvement pour l'empêcher de la tirer entièrement ; mais au lieu de saisir la garde, il saisit la lame, et M. de Raguse continuant toujours à tirer son épée, le dauphin fut blessé à la main et le sang coula en abondance. M. le dauphin, se sentant blessé, devint furieux, se jeta sur M. de Raguse, et tous deux tombèrent sur le parquet. Au bruit que faisait cette scène, plusieurs personnes, et entre autres M. le duc de Guiche, se précipitèrent dans l'appartement. M. le dauphin fut relevé, et, tout ému encore : « Allez, » dit-il à M. de Raguse, « rendez-vous aux arrêts. »

M. de Guiche, témoin d'une partie de cette déplorable scène, alla en parler au roi, à qui il représenta combien ce qui venait de se passer était fâcheux, surtout dans les circonstances actuelles. Il lui fit sentir toute l'indignité de la conduite du duc de Raguse, et appuya surtout sur cette circonstance aggra-

vante que le maréchal avait manqué à son supérieur comme officier, et, ce qui était pis encore, que ce supérieur était l'héritier présomptif de la couronne. Moitié irrité, moitié embarrassé, le roi écoutait M. de Guiche. « Enfin, » lui dit-il, « que faire? — Mais, sire, » répartit M. de Guiche, « s'il faut que cette affaire s'arrange, il n'y a pas d'autre moyen, si ce n'est que le roi s'en mêle; lui seul pourrait honorablement terminer cette fâcheuse affaire. — Eh bien! » dit le roi, « qu'on fasse venir M. de Raguse. » M. le duc de Guiche alla chercher alors le maréchal et l'amena auprès du roi, persuadé que celui-ci lui parlerait, sinon avec bonté, du moins sans trop d'aigreur, puisqu'il fallait arranger les choses. Mais à peine M. de Raguse fut-il entré, que Charles X se répandit contre lui en de violents reproches, lui rappela d'un ton très-animé tous les services qu'il lui avait rendus, et lui reprocha l'indignité de sa conduite. « Allez, » lui dit-il, « allez vous jeter aux pieds du dauphin et implorer le pardon de votre faute. » En disant ces mots, le roi se retira précipitamment, laissant M. de Raguse tout étourdi et n'ayant pas trouvé un mot à dire.

Cependant quand le roi fut sorti, M. de Raguse se tourna vers M. le duc de Guiche, et lui dit d'un air très-décidé : « Jamais je ne ferai cela; je ne puis le faire. » Mais le duc de Guiche lui répartit d'un ton très-ferme : « Monsieur le maréchal, j'ai été témoin de tout ce que Sa Majesté vous a dit, et, en dernier lieu, de l'ordre qu'elle vous a donné; vous n'avez fait aucune objection, et maintenant, moi, je suis moralement responsable de l'exécution de cet ordre. Je ne vous quitte pas, je vous le déclare, que vous n'avez fait ce qu'a ordonné Sa Majesté. »

Voyant alors qu'il avait à faire à un homme décidé à ne pas lâcher prise, M. de Raguse prit son parti et se rendit, avec M. de

Guiche, auprès du dauphin. Avant d'entrer, il se fit apporter un verre d'eau, et quand il l'eût bu, se tournant vers M. de Guiche : « Monsieur le duc, » lui dit-il, « je suis à vos ordres. » Le duc de Guiche introduisit alors M. de Raguse, et, en sa présence, le maréchal se jeta aux pieds du dauphin. Celui-ci se penchant vers le maréchal, le releva en lui disant : « La place d'un maréchal de France n'est pas à mes pieds, elle est sur mon cœur. Embrassons-nous ; que tout soit oublié. » Le maréchal se jeta alors dans les bras du prince, qui lui promit de tout oublier (1).

Ainsi se termina une scène déplorable en tout temps, mais surtout dans les circonstances où l'on se trouvait alors. Quelque difficiles cependant que fussent ces circonstances, M. de Raguse aurait dû être fusillé immédiatement. Quand on fait bon marché de la discipline, c'est une preuve que la force a passé ailleurs.

Il est impossible de se faire une idée de la confusion qui régnait alors à Saint-Cloud : tout le monde y avait complètement perdu la tête, et cela, à tel point, que le général baron de Gressot, un des aides-majors de la garde, et qui avait été appelé au château pour y remplir les fonctions de major-général auprès de M. le dauphin, nous a dit lui-même qu'il ne lui fut pas possible d'obtenir du prince la signature d'un seul ordre. Aussi, les mesures les plus simples et les plus faciles à exécuter furent-elles négligées, au grand détriment de la cause du roi. En voici un exemple entre mille :

La garde royale, comme nous l'avons dit plus haut, s'était repliée sur Saint-Cloud et sur les environs. Là, elle se trouvait sans vivres et dans un dénuement complet. Dans ce même temps où la disette se faisait si cruellement sentir dans l'armée royale, le

(1) Souvenirs et causeries de M. le duc de Gramont, à cette époque duc de Guiche.

marché aux bœufs se tenait à Poissy : les bouchers de Paris s'y rendirent comme d'habitude pour approvisionner la capitale. Les convois de bœufs devant passer à Saint-Germain, rien n'était plus facile que de les arrêter en cet endroit et de les diriger sur Saint-Cloud ; d'ailleurs, un bataillon de la garde, qui se trouvait à Port-Marly auprès des aqueducs, aurait pu appuyer ce coup de main : on n'y songea même pas. Les bœufs passèrent sans obstacle à Saint-Germain et purent continuer leur route sur Paris, tandis que la garde resta sans vivres à Saint-Cloud.

Un autre fait inexplicable, c'est l'isolement dans lequel le corps diplomatique laissa le roi de France et de Navarre auprès de la personne duquel MM. les ambassadeurs et les ministres étaient accrédités. Quand Paris fut au pouvoir de l'insurrection, quand l'autorité de Lafayette y eut été substituée à celle du roi, les membres du corps diplomatique n'en restèrent pas moins dans Paris, soit barricadés dans leurs hôtels par la peur du pillage, comme le fit le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, soit promenant leurs loisirs au milieu de la foule et des barricades. Ceci paraîtra toujours quelque chose d'extraordinaire dans les annales diplomatiques, à moins qu'un ordre pertinent de leurs cours respectives n'eût d'avance imposé cette conduite aux ambassadeurs, ou bien que Charles X leur eût fait positivement notifier que leur présence près de sa personne ne lui était ni nécessaire ni agréable ; jusqu'à ce jour, rien de semblable n'a été révélé. Quoi qu'il en soit, il est certain que les ambassadeurs, et en tête ceux de famille, décidèrent qu'ils ne quitteraient point Paris pour rejoindre le roi à Saint-Cloud, et cette inqualifiable résolution fit règle pour les envoyés et les agents diplomatiques d'un rang inférieur.

Néanmoins, à la vue d'un danger toujours croissant pour la

royauté et la monarchie, le nonce crut devoir risquer une démarche noble et courageuse auprès de Charles X. Ce prélat se rendit à Saint-Cloud, où il demanda à voir le roi; M. le duc de Duras l'éconduisit par ces mots: « Le roi est fatigué; il ne reçoit pas. » Alors le nonce va trouver M^{me} la duchesse de Berry, lui explique le but de sa venue, et cette princesse ordonne au comte de Brissac de conduire le nonce chez le roi, ajoutant: « Je prends sur moi la responsabilité de cette démarche. » Le nonce pénètre enfin jusqu'au roi. Celui-ci a l'air de ne pas se douter seulement de ce qui se passe dans Paris; pour lui, c'est une émeute, un rien qui sera bientôt apaisé. Le nonce cherche à expliquer au roi le véritable état des choses; il lui dit que c'est une révolution qui se prépare, que ce n'est pas une émeute, mais une véritable révolution. Enfin il offre au monarque ses services et ceux du corps diplomatique. Charles X l'écoula comme un homme peu convaincu de ce qu'on lui disait, au point que le nonce crut devoir lui représenter que, quoique prêtre, il avait lui-même donné dans l'occasion des preuves d'énergie. Bref, le roi le congédia en lui disant qu'il n'avait pas besoin de ses services, ni de ceux des autres membres du corps diplomatique (1).

Pendant que le nonce faisait cette démarche, il était question entre deux autres membres du corps diplomatique, le général Fagel, ministre du roi des Pays-Bas, et le comte de Löwenhielm, ministre de Suède, de faire une tentative semblable auprès de Charles X. Ces deux diplomates, pénétrés de l'idée qu'il était loyal et généreux de faire ouvrir les yeux au monarque français sur sa position présente et sur l'avenir qui se préparait; ces deux

(1) Ces détails furent donnés par M. le comte de Mesnard, premier écuyer de Mme la duchesse de Berry.

hommes honnêtes et loyaux, déplorant l'inaction dans laquelle se retranchaient les ambassadeurs à la vue d'un aussi grand péril pour la royauté et la monarchie, furent vivement émus en apprenant la résolution prise par les autres membres du corps diplomatique. M. Fagel disait avec raison : « En restant à Paris, nous sommes considérés ou comme n'étant pas libres d'en sortir, ou comme déposant nos fonctions qui nous appellent auprès du roi. Personne ne croira que nous sommes prisonniers, cela serait trop absurde. Donc, nous assumons sur nous une grande responsabilité vis-à-vis de nos gouvernements, par cette espèce d'interruption de nos fonctions diplomatiques. » Ce fut sous cette noble inspiration que MM. Fagel et de Löwenhielm formèrent le projet de se rendre par la Seine, sous un déguisement de marinière, à Saint-Cloud, pour rendre compte à Charles X de ce qui se passait à Paris, et peut-être même dans l'espoir de pouvoir insinuer au roi d'appeler auprès de sa personne le corps diplomatique. Mais les difficultés inséparables de cette entreprise, l'appréhension de n'être pas même compris ni écoutés à la cour de Saint-Cloud, puis le départ précipité de la famille royale pour Rambouillet, toutes ces circonstances réunies firent que les deux diplomates renoncèrent à leur dessein, et non sans peine, car il est certain que l'attitude prise dans cette circonstance par les ambassadeurs, pesait péniblement sur l'esprit éminemment loyal du général Fagel. Quoi qu'il en soit, la démarche du nonce auprès du roi leur fut soigneusement cachée à cette époque, car les ambassadeurs montrèrent, dans cette conjoncture, la plus grande réserve dans leurs relations avec les ministres du second rang (1).

(1) La preuve de ceci, c'est que plusieurs années après la chute des Bourbons de la branche aînée (en 1839), l'auteur de ces lignes fit part de la

Dans le même temps, M. le duc de Guiche exprimait à Charles X sa surprise de ne pas voir auprès de lui le corps diplomatique pendant cette effroyable crise, et donnait à entendre que la présence des ambassadeurs était cependant nécessaire. Il proposa d'écrire aux membres du corps diplomatique de venir se réunir auprès du roi. Charles X accueillit d'abord cette idée et dit au duc de Guiche : «Ecris-leur!» Le duc ayant écrit, porta la lettre au roi, qui, pendant ce temps, avait changé d'avis et la déchira, en disant : «Non, non, il vaut mieux ne pas mêler des étrangers dans cette affaire.» Ce fut ainsi que Charles X se priva de l'appui moral qu'il aurait pu trouver dans la présence du corps diplomatique auprès de sa personne; car, une fois sortis de Paris, les ambassadeurs ne devaient plus quitter Charles X tant que ce prince fût resté sur le sol français; et il est permis de croire que si le corps diplomatique, c'est à dire l'Europe entière, eût entouré le trône chancelant de Charles X, le duc d'Orléans n'eût pas été assez audacieux pour se mettre à la place du roi légitime.

On voit, d'après cela, que l'aveuglement était à son comble au château de Saint-Cloud. Cependant le temps pressait; chaque heure de retard compromettait de plus en plus la royauté, qui chancelait déjà sur sa base. Tandis qu'on se livrait à l'inaction ou à de misérables tâtonnements à Saint-Cloud, l'action était

démarche du Nonce au baron Fagel. Celui-ci l'apprit avec surprise; il en parla à son collègue, le comte de Löwenhielm, qui lui dit qu'à l'époque où la démarche eut lieu, il l'avait pareillement ignorée, mais qu'après la révolution de 1830, il en avait appris vaguement quelque chose par des lettres écrites de Rome. Dès lors, ces messieurs purent se consoler de n'avoir pas exécuté leur dessein : comment les eût-on reçus à la cour de Saint-Cloud ? Très-mal, à en juger d'après la réception peu gracieuse que l'on fit au nonce, qui, aux yeux de Charles X, avait pour lui le caractère apostolique dont il était revêtu.

incessante sur le terrain brûlant et volcanisé de Paris. Une foule de mesures vinrent apprendre aux Parisiens qu'un gouvernement provisoire venait d'être organisé, dont Lafayette était l'âme et le chef (29 juillet), et que ce gouvernement, loin de songer à s'entendre avec le roi, se disposait au contraire à soutenir une lutte à toute outrance.

Tel était l'état de choses à Paris, lorsque Lafayette comprit qu'il fallait hâter le dénouement et profiter de l'exaltation fiévreuse des esprits pour prendre une mesure ouvertement hostile à la restauration, avec laquelle quelques hommes bien moins ardents que lui espéraient encore pouvoir traiter, en obtenant, comme points préliminaires, la retraite du ministère Polignac, la révocation des ordonnances et la formation d'un nouveau cabinet composé d'hommes qui avaient la confiance de la chambre et de la nation. Mais ceci n'entraînait pas dans les calculs de Lafayette, qui, en réalité, dominait la situation par la grande popularité dont il se voyait devenu l'objet. En finir avec les Bourbons d'une manière ou d'une autre, telle était l'idée fixe, la pensée immuable de Lafayette; en finir avec la restauration, soit par l'établissement de la république, soit par l'élection d'un nouveau roi par la nation, tel était évidemment le grand but auquel il voulait arriver.

Dans cette circonstance, ne peut-on pas attribuer à Lafayette le raisonnement suivant : « Si je parle d'un gouvernement républicain, beaucoup d'hommes à principes monarchiques seront considérablement effarouchés, et il pourrait en résulter que, plutôt que de s'embarquer avec moi dans la république, ils aillent trouver les Bourbons, pour peu que ceux-ci aient le bon esprit de se montrer accommodants et raisonnables. Mais si je fais le sacrifice de mes opinions et de mes prédilections

républicaines, en consentant à ce que l'on reste fidèle au principe monarchique consacré par la charte, sauf à ne reconnaître qu'un roi élu par les représentants de la nation, n'est-il pas probable, dans ce cas, que tous ceux qui se sont si gravement compromis à l'égard de la restauration, salueront avec joie le nouveau roi qui leur devra une immense reconnaissance, tandis que les Bourbons ne leur pardonneront jamais, quoi qu'ils fassent, et ne laisseront pas échapper l'occasion de se venger sur eux, si elle se présente. De cette manière, je suis sûr de rallier autour de moi, dans le projet d'expulser les Bourbons, une foule d'hommes qui pourraient bien se jeter entre leurs bras, plutôt que de subir la république qui les effraie à cause des souvenirs qu'elle leur rappelle.» Ce double raisonnement était parfaitement juste vis-à-vis la plupart de ceux qui entouraient alors Lafayette et qui étaient forcément les instruments dont il devait se servir, tels que MM. Casimir Périer, Sébastiani, Dupin, Guizot, et même M. Thiers, qui avait fait sa profession de foi monarchique dans le *National*, en y inscrivant son fameux théorème : *Le roi règne et ne gouverne pas.*

«D'ailleurs, pouvait encore se dire Lafayette, n'ai-je pas sous la main celui qui m'est nécessaire pour réaliser ce projet ? N'attend-t-on pas à Neuilly qu'un mot de ma part fasse cesser l'isolement significatif auquel on s'est condamné pendant ces deux ou trois derniers jours ?»

Ce fut ainsi que dans l'esprit du vieux républicain de 1791 la balance pencha du côté de la royauté élue, et l'on alla trouver de sa part le duc d'Orléans pour sonder et préparer le terrain. Des relations qui s'établirent entre l'Hôtel-de-Ville et Neuilly, il résulta que, quand la lutte eut entièrement cessé et que Paris ne reconnaissait plus d'autre maître temporaire que Lafayette,

celui-ci reçut à l'Hôtel-de-Ville le duc d'Orléans, qui avait déjà pris le titre de lieutenant-général du royaume. Ce même jour 31 juillet, M. de Sussy apporta à Lafayette une lettre de Charles X, par laquelle celui-ci lui annonçait un nouveau ministère; Lafayette se borna à répondre assez durement à l'envoyé de Charles X : « *Il est trop tard !* »

Ce titre de lieutenant-général du royaume, proposé par un assez grand nombre de députés et déféré par la puissance qui régnait à l'Hôtel-de-Ville, dut être un coup de foudre pour la restauration; elle comprit alors ce que d'autres avaient entrevu avant elle, que le soulèvement des Parisiens n'était pas une émeute, ni une révolte, mais une révolution; et la France entière se disposait à s'y joindre, en ratifiant par son adhésion ce qui venait de s'accomplir à Paris d'une manière si étourdissante, dans l'espace de peu de jours.

Déjà Charles X ne se croyait plus en sûreté à Saint-Cloud; cette résidence paraissait trop rapprochée du centre révolutionnaire. On se décida donc à la quitter, dans la crainte d'y être surpris par une attaque à main armée des Parisiens. M. le dauphin prit le commandement en chef des troupes et ne quitta Saint-Cloud avec elles que quand toute la famille royale fut en sûreté. Dans ce moment suprême, il laissa échapper quelques paroles qui prouvent combien son âme était profondément navrée du rôle impuissant auquel il s'était vu condamné au milieu de cette immense catastrophe, qui allait priver son père, lui et son neveu, de la belle couronne de France, de cette couronne qui avait été si indignement jouée par d'ineptes conseillers. Le plus influent de ces conseillers, celui qui avait poussé le plus vigoureusement à l'adoption des mesures énergiques, était d'une incapacité notoire; un roya-

liste (1) a pu justement dire de lui : « On plaint M. de Polignac « sans lui en vouloir, lorsqu'on a été à même d'apprécier la « malheureuse présomption qui l'a fait se précipiter en aveugle « dans d'incommensurables dangers. Il est rare que plus d'inca- « pacités politiques se soient trouvées réunies dans le même « individu. »

Le surlendemain du départ de Saint-Cloud, la cour se trouvait à Rambouillet. Là s'étaient réunis la maison militaire du roi, qui avait eu le temps de se rallier autour de son drapeau, et quelques régiments de ligne qui se montraient encore fidèles à la cause royale. Cependant, après de si nombreux exemples de défection, le roi ne pouvait compter que sur la fidélité de sa maison militaire, qui brûlait du désir de laver l'affront de sa défaite dans le sang des insurgés, et qui demandait hautement qu'on lui fournit l'occasion de combattre pour la cause du roi, du trône et de la monarchie. Mais ces vœux si nobles, si virils, si dignes de ceux qui les faisaient entendre, s'adressaient à des âmes trop molles pour les comprendre ou trop abattues par l'adversité pour pouvoir adopter une résolution forte, énergique, pour savoir, en un mot, se perdre avec honneur et avec un dernier reflet de gloire. Après un immense désastre, François I^{er} avait pu se consoler en disant : « *Tout est perdu fors l'honneur!* » Cette dernière consolation devait même être refusée à la restauration : elle se perdit avec honte (2).

Rambouillet n'offrait que des débris aux yeux du spectateur étonné d'une si grande infortune : des débris d'une couronne,

(1) M. de la Rochefoucault, *Caractères et Portraits*.

(2) Cette honte fut de l'héroïsme, quand on compare la chute de Charles X à celle de Louis-Philippe.

des débris d'une royauté, des débris d'une antique monarchie, des débris d'une cour, des débris d'une armée. Incroyable tableau des vicissitudes humaines ! cette scène de malheurs se présentait peu de semaines après que les forces de terre et de mer de la France étaient allées planter le drapeau français sur les murs d'Alger, au nom de ce puissant roi de France, capable alors de braver l'Angleterre en étendant sa domination sur la côte d'Afrique, et qui, depuis, paraissait à Rambouillet réduit à n'être plus qu'un étranger au milieu de son vaste et florissant royaume ! Que de réflexions ne viennent pas en foule assaillir l'esprit, lorsqu'on repasse dans sa mémoire les principales scènes de ce drame lugubre ! Et combien alors le mot de M. de Chateaubriand paraît frappant de vérité : *« Eh ! mon Dieu ! cette royauté, on se mettra quelque jour à la fenêtre pour la voir passer ! »*

C'était à Rambouillet que devait se consommer le divorce entre Charles X et la noble couronne de France et de Navarre, cette couronne que le monarque s'était montré trop faible pour porter, trop faible pour défendre, trop faible même pour perdre avec honneur et gloire. A la vue de cette lieutenance-générale du royaume qui venait d'être conférée au duc d'Orléans, Charles X comprend que de lieutenant-général à roi il n'y a qu'un pas ; qu'à l'épée du connétable on substitue facilement le sceptre, et que déjà le lieutenant-général de l'Hôtel-de-Ville étend sa main sur la couronne. L'infortuné monarque voyant, à n'en pouvoir plus douter, que le diadème lui échappe, veut du moins tenter de sauver ce précieux joyau pour son petit-fils : il abdique donc la couronne en faveur du duc de Bordeaux et nomme, de son côté, le premier prince du sang lieutenant-général du royaume durant la minorité de l'enfant-roi. C'était adroit, car

c'était confondre les intérêts du lieutenant-général avec ceux de la restauration ; c'était mettre le jeune Henri V sous l'égide protectrice du premier prince du sang ; c'était faire un appel à la loyauté du duc d'Orléans que de lui proposer de bien vouloir être pour l'enfant-roi ce qu'avait été son aïeul, le régent, pour le jeune Louis XV. Mais ce qui ne fut, en quelque sorte, qu'un tour d'adresse manqué à Rambouillet, eût été un trait d'habileté, un acte de haute politique le 28 ou le 29 juillet ; si dans ce moment de crise, où tout était encore incertain et dans le vague, si, dans ce moment, disons-nous, Charles X eût abdiqué en faveur du duc de Bordeaux et eût investi en même temps le duc d'Orléans de la lieutenance-générale du royaume, il eût rendu ce prince solidaire de la restauration et du principe de la légitimité ; si Charles X eût pris le devant, l'Hôtel-de-Ville n'eût pas été tenté de suivre l'exemple de la royauté ; Lafayette n'eût pas appelé le duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume. Ceci nous semble parfaitement logique : Lafayette ne pouvait aller, en quelque sorte, sur les brisées de Charles X sans se compromettre aux yeux de son parti, celui de l'insurrection ; ainsi faisant, le duc d'Orléans eût été lié forcément à la cause de la légitimité, et il eût été impossible pour lui de se lier à la cause de la révolution, à moins de se déshonorer publiquement. Si donc l'abdication de Charles X eût eu lieu quelques jours plus tôt, la révolution eût pris très-probablement une tout autre voie, parce qu'à cette révolution eût manqué l'homme en qui elle pût se résumer régulièrement aux yeux de beaucoup d'hommes imbus du principe conservateur monarchique.

Cependant, pour donner à cette abdication un caractère régulier, pour qu'elle fût conforme au droit public en France relativement à la transmission de la couronne dans l'ordre usité de

succession fondé sur le principe de la légitimité, il fallait que cette abdication fût sanctionnée par la renonciation de M. le dauphin à ses droits à la couronne. Ce n'était qu'à cette condition que Henri V pourrait être considéré par les partisans de la restauration, comme roi légitime de France et de Navarre. M. le dauphin, à la prière de son père, consentit à donner sa renonciation. Quelques personnes ont attribué à une jalousie petite et mesquine de la part de Charles X, cette renonciation imposée en quelque sorte à M. le dauphin : on prétend que le roi éprouvait une répugnance profonde à voir régner son fils, lui vivant, tandis qu'il n'éprouvait pas ce même sentiment à l'égard de la royauté de son petit-fils.

L'abdication de Rambouillet fut précédée d'une scène qui eut lieu à Saint-Cloud et qui pourrait, jusqu'à un certain point, motiver cette opinion ; elle se passa dans la nuit du mercredi au jeudi 28-29 juillet. M. le duc de Guiche avait été constamment chargé, pendant la journée du mardi et celle du mercredi, de missions dans l'intérieur de Paris, et il avait toujours eu le bonheur d'en revenir sain et sauf. La dernière fois qu'il rentra à Saint-Cloud, c'était dans la nuit du mercredi au jeudi ; Charles X était au lit. M. de Guiche fut introduit. Il fit au roi une peinture vraie et énergique de ce qui se passait à Paris ; lui dit que c'était une révolution, que le danger était grand et que des mesures promptes et décisives étaient indispensables. Il parla même avec assez d'entraînement pour se croire obligé d'en faire des excuses au roi : « Sire, » lui dit-il, « j'ai peut-être été trop loin ; ma franchise a peut-être été trop rude ; mais si j'ai manqué au respect que je dois au roi, je prie Sa Majesté de recevoir l'expression de mes regrets et de mon repentir ; j'ai cru devoir parler avec une franchise entière et avec la conviction que

« j'agissais en homme d'honneur. » Charles X tendit la main au duc de Guiche et lui dit : « Je te remercie de m'avoir parlé avec franchise; mais que faut-il faire? — Il faut, » répondit le duc, « que demain, avant le jour, M. le dauphin soit à Paris, qu'il aille se jeter entre la troupe et le peuple, et présenter sa poitrine à la première balle. C'est, je crois, un moyen sûr d'arrêter l'effusion du sang. Mais le roi comprend qu'après cela, ce ne sera plus lui qui régnera, et que M. le dauphin sera roi. — C'est bien, » dit Charles X; « va trouver le dauphin; dans une heure, l'ordre lui sera expédié de se rendre à Paris. » M. le duc de Guiche se rendit donc auprès du dauphin, qui arpentait à grands pas son appartement, et lui rendit compte de ce qui venait de se passer. « Guiche, » répartit brusquement le dauphin, « tu es un traître!..... » M. de Guiche représenta à M. le dauphin qu'il n'y avait aucune trahison dans sa démarche et qu'il venait d'après l'ordre du roi. « Eh bien! attendons, » dit le dauphin; puis il reprit sa marche agitée, et tous deux se promenèrent ainsi pendant long-temps dans l'appartement, sans se dire un seul mot. Cependant le jour commençait à poindre; M. le dauphin rompit alors le silence : « Guiche, » dit-il, « tu peux aller te coucher. Je connais mon père; l'ordre ne viendra pas. » L'ordre en effet ne vint pas (1).

En abdiquant, Charles X put se rappeler les mots prophétiques de Louis XVIII, qui lui annonça qu'un jour il serait détrôné par le duc d'Orléans. Voici ce qui y donna lieu : en 1814, le roi Louis XVIII se montrait très-opposé au rappel du duc d'Orléans, comme prince du sang; M. le comte d'Artois, au contraire, insistait vivement auprès du roi pour obtenir le rappel du fils

(1) Souvenirs et causeries du duc de Gramont.

de Philippe-*Egalité*. Après bien des refus, Louis XVIII finit par céder aux instances de son frère; mais, après avoir signé l'ordonnance de rappel du duc d'Orléans, il passa la plume au comte d'Artois en lui disant : « Conservez cette plume, mon « frère; elle vous servira un jour à signer votre abdication au « profit de celui que je rappelle aujourd'hui sur vos pressantes « instances. » (1) La prédiction de Louis XVIII s'est réalisée.

Par le fait de l'abdication de Charles X, la mission du général Fagel se trouva momentanément suspendue; car, soit que son gouvernement se décidât à s'en tenir au principe de la légitimité dans la personne de Henri V, soit qu'il se décidât à reconnaître le gouvernement issu de la révolution, M. Fagel, dans tous les cas, devait attendre les nouveaux pouvoirs qui l'accréditaient auprès du nouveau chef de l'Etat. Ce fut le 9 novembre que le baron Fagel remit au roi des Français ses lettres de créance comme envoyé de la cour des Pays-Bas. Le roi Guillaume I^{er} ne fit que suivre l'exemple d'autres cours, notamment de celle de Londres, qui, à cette époque, avait déjà reconnu Louis-Philippe.

(1) Ceci fut raconté par le comte Charles de Lameth.

II

Si la position du général Fagel avait été pleine d'agréments sous la restauration, sauf les embarras que lui causait parfois la cour des Pays-Bas, elle fut aussi flatteuse pour lui sous Louis-Philippe.

La famille d'Orléans avait toujours fort distingué le général, et il était en relation d'amitié avec plusieurs personnes de la nouvelle cour. Dès le début de son règne et lorsqu'éclatèrent les événements de Bruxelles, Louis-Philippe s'attacha à prouver au général Fagel qu'il avait vu ce mouvement avec affliction, et qu'il désirait que la Belgique pût rester à la maison d'Orange. En ceci, Louis-Philippe allait beaucoup plus loin que ses conseillers, qui ne virent pas sans plaisir la chute prochaine d'un royaume créé dans un but hostile à la France. « *Cette grande hostilité contre la France,* » c'était ainsi que M. Thiers qualifiait, et non sans raison, la création du royaume des Pays-Bas de 1815.

Il est certain que, dans les premiers jours de son règne, Louis-Philippe nourrissait l'espoir qu'il parviendrait à se glisser en quelque sorte sans bruit, sans commotion européenne,

parmi les rois du continent ; mais les événements ne marchèrent pas comme il l'aurait bien désiré, et la révolution belge lui fut sensible, parce qu'elle renversait ses plus chères espérances, qui étaient que sa royauté n'inspirât aucune alarme aux autres cours. Aussi, l'idée de voir tomber la création de 1815 lui souriait peu et il en donna des assurances positives au général Fagel. Ceci peint, d'un côté, le caractère de l'homme, et, de l'autre, prouve combien il fut mal compris à la cour de La Haye.

Le gouvernement des Pays-Bas, qui, à tout prendre, ne brillait pas sous le rapport de la logique, joua de malheur. Il faut le dire, cette fois il était bon logicien en pensant « qu'un « roi révolutionnaire doit favoriser une politique révolutionnaire. » Mais le cabinet de La Haye se trouvait avoir à faire avec un roi plus illogique encore que Guillaume I^{er} ; car, pour être dans le vrai, il eût fallu dire : « le roi révolutionnaire est « un partisan décidé du *statu quo* européen, et professe le plus « grand respect pour les traités de 1815. » Une visite du prince d'Orange à Paris, immédiatement après la proclamation de Louis-Philippe comme roi, eût dissipé bien des doutes, en rassurant la maison d'Orange sur les intentions du roi des Français (1) ; mais aller au-devant de ces explications eût été un véritable trait de génie, et le génie était plus que rare à la

(1) Qu'on se rappelle les paroles remarquables du prince de Talleyrand au prince d'Orange, lorsque celui-ci arriva à Londres, vers la fin de 1830, après sa tentative sans résultats sur Bruxelles. Le diplomate français témoignait son étonnement de ce que le prince d'Orange n'en eut pas profité ; celui-ci répliqua : « Mais, mon prince, qu'aurait-on dit et fait en France ? — Nous ? » répartit M. de Talleyrand, « nous aurions crié comme de beaux diables ; mais « vous, Monseigneur, n'en auriez pas moins été roi. » La pensée du *statu quo* n'était-elle pas renfermée dans ces mots ? (Voir cette anecdote dans les *Souvenirs biographiques* du comte van der Duyn, page 128.)

cour des Pays-Bas; et puis, à cette cour, on était bien trop collet monté sur le chapitre de la légitimité!!!... pour se commettre à ce point avec un roi élu révolutionnaire!

Il y eut un moment où le général Fagel put encore conserver l'espoir que la Belgique ne serait pas perdue pour la maison d'Orange, ce fut lors de la mission du prince d'Orange à Anvers, en octobre 1830. A cette époque, s'appuyant sur le concours franc et sincère que promit l'internonce Capaccini de tout faire pour ramener le clergé belge vers la maison d'Orange, on crut que si la Belgique était perdue pour le père, elle pourrait être conservée au fils; mais ce ne fut qu'une lueur passagère. Les bonnes intentions de l'internonce vinrent se heurter contre l'obstination du roi Guillaume, et le général Fagel se plaisait à reconnaître que Mgr Capaccini, avec lequel il était d'ailleurs dans de très-bons rapports, avait agi dans cette circonstance avec un zèle qui lui faisait honneur. Mais comment venir en aide à un homme qui ne veut pas être aidé?

Les assurances que Louis-Philippe donnait ainsi de son bon vouloir à coopérer de tout son pouvoir à un arrangement favorable à la maison d'Orange dans la question belge, étaient reçues avec la plus grande défiance, on pourrait même dire avec dédain, à la cour de La Haye; aussi, au lieu d'y travailler dans un esprit de conciliation avec la France, y adoptait-on une marche tout opposée, partant de cette idée fixe que le roi des Français ne resterait pas six mois à la place où une révolution l'avait conduit, et qu'une contre-révolution en France ramènerait la Belgique sous le sceptre de la maison d'Orange.

Comme on caressait chèrement ces illusions à La Haye, il va sans dire que tout langage qui ne correspondait pas à ces espérances y était mal reçu. Le général Fagel, qui possédait

l'immense avantage de connaître le terrain en France, était loin de les partager; aussi, quand il eut compris que la partie était irrévocablement perdue pour la maison d'Orange, il aurait désiré que l'on fit de nécessité vertu, et qu'à l'aide d'un arrangement, on eût mis un terme à cette persistance désormais hors de saison, puisqu'elle était sans espérance raisonnable. Ce fut dans ces circonstances qu'il prononça, non sans une douleur amère, ces mots qui ne se sont que trop vérifiés depuis : « Désormais la Hollande ne comptera pas plus dans la « politique générale du continent que la ville libre de Ham-
« bourg. » A ses yeux, tant de grandeurs politiques s'étaient irrévocablement évanouies pour faire place à un centre d'activité commerciale : il ne restait plus que cela.

En finir le moins mal possible, c'est dans cet esprit que le général Fagel parlait à sa cour, et ce langage était en tout conforme à celui que tenaient ses amis et ses parents, tels que le baron Henri, son frère, le comte van der Duyn et le baron de Capellen. Mais tous ces hommes de bon sens n'étaient pas écoutés, et l'on persista à marcher dans une voie diamétralement opposée, à n'écouter que des avis qui flattaient la pensée favorite d'une restauration, et à employer de préférence ceux qui avaient une foi robuste dans le retour vers l'ordre ancien en France et en Belgique. C'est à cette circonstance qu'il faut peut-être attribuer que, pendant les premières années qui suivirent la révolution de 1830, le général Fagel fut plus à La Haye qu'à Paris, bien qu'il restât envoyé du roi des Pays-Bas près la cour des Tuileries. Le moyen de se comprendre quand, de part et d'autre, on parlait de points aussi opposés ! Si M. Fagel n'était pas un obstacle, il était tout au moins un embarras à Paris; comment exiger d'un homme qu'il parle et qu'il agisse dans un sens qui

n'est pas le sien, et qu'il s'associe à des espérances qu'il ne peut considérer que comme un rêve, mais un rêve plein de dangers et dont le reveil serait cruel? M. Fagel ne faisait donc que de loin en loin des apparitions à Paris, des actes de présence, tandis que le confident des espérances secrètes était M. de Fabricius, qui remplissait les fonctions de chargé d'affaires en l'absence du ministre. Les services de ce dernier étaient d'autant plus agréables qu'il pensait, lui, comme le roi Guillaume I^{er}, et qu'en tout on était sûr de le trouver disposé à travailler dans l'esprit de la cour de La Haye.

Voici, du reste, un exemple du manque d'accord qui régnait dans les idées de Guillaume I^{er} et du général Fagel.

Il arrivait fréquemment que le roi s'entretenait de ces matières avec le général; dans ces causeries, chacun revenait à son système, le roi à celui de la *persévérance*, le général au besoin d'en finir le mieux et le plus promptement possible. Il va sans dire que les arguments ne manquaient pas des deux côtés; mais il arrivait souvent que ces discussions finissaient, du côté du roi, par un mouvement d'humeur qui se décelait par ces mots adressés en guise d'épigramme au général Fagel : « Monsieur voit toutes ces questions à travers ses besicles françaises. »

Une déplorable affaire, pour la dignité du cabinet de la Haye, força le roi Guillaume à avoir recours à la sagesse et à la loyauté diplomatique de M. Fagel. Certes, ce n'eût pas été le général qui eût consenti à se commettre avec des misérables que le cabinet des Pays-Bas payait fort cher pour que son représentant à Paris fût leur dupe; le roi Guillaume I^{er}, qui n'était pas à beaucoup près aussi délicat et qui n'avait qu'un seul but, celui de brouiller les affaires en Europe, dans l'espoir de voir sortir de la confusion générale le moyen de rentrer en Belgique, agissait

en conséquence partout où cela lui était possible ; il ne reculait devant aucun moyen de pénétrer les secrets des cabinets. Des tentatives faites dans ce but à Paris furent découvertes, et le cabinet des Tuileries exigea immédiatement le rappel du chargé d'affaires des Pays-Bas. Guillaume I^{er} eut un moment l'idée de résister, en dépit des observations de son ministre, M. Verstolk, et du général Fagel, qui lui représentèrent que l'éclat n'en serait que plus grand et que son chargé d'affaires recevrait ses passeports du gouvernement français. Là-dessus, le roi se récria de plus belle, mais, n'ayant au fond aucune bonne raison à opposer aux arguments victorieux de MM. Verstolk et Fagel, il consentit au rappel de son chargé d'affaires, tout en disant « que c'était une nouvelle lâcheté qu'on lui conseillait de faire. »

Le général Fagel avait une profonde aversion contre les intrigues politiques et diplomatiques ; il se conduisit toujours de manière à ne pas y être mêlé. Voici un trait qui le prouve ; ce que nous allons raconter, nous le tenons du général en personne.

Il est bien avéré que lorsque le prince de Talleyrand partit en 1830 pour son ambassade à Londres, Louis-Philippe s'était arrangé de manière à correspondre directement avec son ambassadeur en dehors de ses ministres. Le moyen qu'il employait était celui-ci : le prince de Talleyrand écrivait à M^{me} la princesse de Vaudémont tout ce qu'il désirait faire savoir au roi à l'insu du ministre des affaires étrangères.

Quelque temps après avoir pris possession de son ambassade et après avoir eu le temps d'étudier l'esprit public en Angleterre, M. de Talleyrand fut frappé d'un symptôme qui l'alarma. Il communiqua ses appréhensions à M^{me} de Vaudémont, en disant qu'il redoutait que l'exemple de la révolution en France ne conduisit en Angleterre à une révolution plus radicale encore, ce

qui, selon lui, était de nature à jeter ce pays dans des graves complications, et la France aussi, en empêchant la réalisation du but de sa mission, celui d'établir une alliance intime entre les cabinets de Londres et des Tuileries.

M^{me} de Vaudémont, qui était très liée avec M. Fagel, lui fit part des appréhensions de M. de Talleyrand. Quelque temps après, le général se rendit à la cour de La Haye, où, dans un entretien avec le roi Guillaume I^{er}, il lui parla en termes généraux de ce que M. de Talleyrand redoutait pour l'Angleterre. Guillaume I^{er}, qui comprenait que le seul obstacle qu'il eût à craindre dans ses vœux de rentrer en Belgique, était l'alliance entre les cabinets des Tuileries et de Londres, prit la balle au bond et crut y voir un moyen de prévenir ou de rompre cette alliance; il dit en conséquence au général Fagel : « Vous allez me donner cela par écrit, et je le ferai porter à la connaissance du duc de Wellington. » Le général Fagel entrevit toute la portée de ce qu'on lui demandait; il comprit que non seulement lui-même, mais tous ceux qu'il serait obligé de nommer pour donner un caractère d'authenticité à sa déclaration, seraient gravement compromis, et qu'on lui destinait le rôle principal dans une intrigue politique, ce qui ne lui convenait nullement. Il répondit par conséquent au Roi « qu'il avait fait son devoir en l'informant verbalement de cette éventualité possible, qu'il ne ferait rien de plus, ne voulant compromettre personne. » Guillaume I^{er}, voyant ainsi échapper la pomme de discorde qu'il se proposait d'envoyer à Londres, fut de très-mauvaise humeur, ce qui n'empêcha pas le général Fagel de persister dans son refus si clairement motivé d'ailleurs.

En 1840, à l'époque où Guillaume I^{er} abdiqua, le dévouement de M. Fagel fut mis à une rude épreuve : Guillaume I^{er}

lui avait demandé de le suivre dans sa retraite. Le général ne balance pas, il fait le sacrifice de sa position diplomatique et de toute son existence pour s'associer à la triste vie d'un roi qui quitte le trône, non rassasié de gloire et de grandeurs, mais fuyant devant les conséquences fatales d'un long règne, qui ne fut qu'un long enchainement de fautes et d'actes plus ou moins inqualifiables.

Ce fut à cette occasion qu'on vit éclater un concert bien unanime et bien flatteur à Paris. La cour et la société furent dans la désolation quand la nouvelle se répandit qu'on était à la veille de perdre celui qui, pendant tant d'années, avait si noblement représenté la cour des Pays-Bas en France. Ce regret, bien grand en lui-même, fut encore augmenté quand on sut que c'était le baron de Zuylen qui était destiné à le remplacer. M. de Zuylen était connu comme ayant été un ardent *persévérant* et pour avoir travaillé à renverser le nouveau pouvoir élevé en Belgique; à ce titre, il était assez mal vu aux Tuileries. Quant à la société parisienne, elle goûtait peu le personnage, dont les manières formaient, il faut le dire, un contraste frappant mais triste avec celles du général Fagel; car chez celui-ci il y avait beaucoup de simplicité et de naturel, tandis que chez l'autre on ne trouvait qu'un formalisme, une pompe allant souvent jusqu'à la boursofflure.

On finit par comprendre à La Haye que le choix était mauvais, et la mission destinée au baron de Zuylen fut promise par Guillaume II au baron de Capellen, acclimaté depuis nombre d'années à la cour des Tuileries et dans le monde parisien. Cependant cela ne consolait pas de l'idée de perdre le général Fagel.

Le mariage de l'ex-roi avec M^{me} la comtesse d'Oultremont vint

en aide au général. Voyant le prince en possession d'une compagne de son choix, M. Fagel comprit que le rôle de confident et d'ami devenait inutile; aussi ne lui fit-on aucune difficulté de lui rendre sa promesse, et avec elle sa liberté d'action.

Le baron de Capellen, de son côté, agit, en cette occasion, avec toute la noblesse et toute la délicatesse possibles; car, loin de se prévaloir de la promesse qui lui avait été faite par le roi, il déclara qu'il n'en réclamerait l'accomplissement que le jour où le général Fagel témoignerait le désir de se démettre de ses fonctions d'envoyé près de la cour des Tuileries. Ce moment n'arriva pas pour le baron de Capellen, qui mourut huit ans avant le général Fagel, son parent et son ami.

Le résumé de cet aperçu biographique est celui-ci, que M. Fagel ne peut pas être compté au nombre de ces hommes publics qui ont joué un rôle important, mais qu'il peut être rangé au nombre de ceux qui ont joué un rôle éminemment utile. On aime à vivre dans l'atmosphère, pure de toute intrigue, dans laquelle il se plut à vivre; tous les actes de sa longue carrière ont un parfum d'honnêteté, de franchise, de désintéressement, qui fait un immense contraste avec ceux parmi lesquels il se trouvait en relations politiques. Son désintéressement!... nous allons en donner la preuve; c'est encore de sa bouche que nous tenons ces détails curieux. On sait que c'est de l'époque où le gouvernement des Bourbons dut faire ses gigantesques emprunts pour arriver à la libération de la France de la présence des étrangers, que date plus d'une fortune colossale, et, en premier lieu, celle des magiciens financiers, qui, à cette même époque, furent qualifiés du titre de *Juifs des rois*. S'ils gagnaient énormément, ils se montraient quelquefois bons princes, en consentant à faire participer à leurs bénéfices quel-

ques notabilités politiques et diplomatiques. Ils avaient besoin de leur bienveillance et se les attachaient à l'aide d'une munificence vraiment princière, en les faisant entrer dans les bénéfices de leurs opérations financières. Voici comment ils s'y prenaient : à la veille d'ouvrir un emprunt, ils plaçaient ceux qu'ils favorisaient au nombre des souscripteurs pour des sommes importantes; au bout de quelque temps, la rente étant montée, ils vendaient le capital placé au nom du titulaire favorisé et lui remettaient le bénéfice effectué par cette vente. C'étaient, en réalité, les acheteurs qui payaient les frais des cadeaux; les magiciens ne faisaient que le sacrifice d'un bénéfice, qui devait leur profiter d'une autre manière. « C'est ainsi, » me disait M. Fagel, « que j'ai vu acquérir plus d'une belle fortune à des hommes qui n'étaient pas plus favorisés de ce côté que je ne le suis moi-même. » Et il m'en nomma quelques-uns. Un jour, ajouta-t-il, « on vint m'annoncer que j'étais inscrit pour une somme colossale dans un emprunt. Je restai ébahi, et mon premier mouvement fut de me récrier, en disant que j'étais à mille lieues de posséder cette somme. — *On ne vous la demande pas*, fut la réponse; *au bout de quelque temps, on vendra le capital inscrit sous votre nom et les bénéfices seront pour vous*. — Merci, répondis-je; n'ayant jamais possédé la somme, je n'ai aucun droit au bénéfice qu'elle peut produire, et il me répugne de figurer comme propriétaire d'un capital qui ne m'appartient pas. Effacez mon nom, je vous prie. »

Ce n'est pas là de la probité, non; c'est une exquise délicatesse de sentiment. Beaucoup en riront peut-être, mais il se trouvera cependant des âmes honnêtes qui l'admireront, quand même elles se rendraient le témoignage intérieur qu'elles

n'eussent pas eu la force d'en faire autant, si elles se fussent trouvées dans la même position.

Comme diplomate, le général Fagel se rendait parfaitement justice en disant que son éducation ayant été tout militaire, que sa jeunesse, s'étant passée à la suite de la vie errante du prince d'Orange, il n'avait guère eu le temps de s'occuper d'études; qu'il était entré dans la carrière diplomatique âgé de près de 40 ans, et que, par conséquent, il ne pouvait se considérer comme un diplomate consommé, élevé et nourri dans le métier. C'était donc dans un rang intermédiaire qu'il fallait placer le général Fagel comme diplomate; car, grâce à son grand sens, à son sentiment de dignité personnelle, il était incapable de descendre à cette diplomatie de bas étage, qui aime avant tout les petites intrigues, les menées souterraines, les commérages, l'espionnage, et qui, au besoin, ne repousse pas les confidences des valets de chambre et de la livrée pour arriver à découvrir ce qu'elle espère savoir. Si M. Fagel n'était pas capable de s'élever au premier rang, il était encore moins capable de descendre à ce rang infime; il avait son juste-milieu diplomatique, et il y brillait par cette absence de petites rubriques du métier, ce qui le faisait aimer, rechercher, écouter, et, de plus, réussir là où de plus habiles, de plus subtiles fussent probablement venus échouer. Il disait lui-même que sa franchise lui facilitait la besogne, et qu'il avait aplani plus de difficultés en allant rondement en affaires, que s'il avait eu recours à des expédients ou à des voies plus détournées.

Cette ouverture de caractère, même en affaires, le général Fagel aimait à la rencontrer chez les autres; il disait que cela facilitait l'arrangement de bien des choses. Aussi, de tous les

ministres des affaires étrangères de Louis-Philippe, c'était avec M. Thiers, disait-il, qu'il s'était toujours le mieux entendu, ce ministre allant franchement au but.

Voici l'exemple d'un dialogue qui, tout diplomatique qu'il fût, avait un grand cachet de laisser-aller de part et d'autre. M. Thiers dit un jour au général Fagel : « Il serait à désirer « pour le roi des Pays-Bas, pour son peuple et pour l'Europe « en général, que ce roi renonçât à l'attitude guerrière qu'il a « prise vis-à-vis de la Belgique. » A cette observation, le général Fagel répondit : « Mon souverain croit qu'aussi longtemps qu'il « pourra compter sur le concours des Etats-Généraux, son intérêt est de persister dans l'attitude qu'il a prise à l'égard de la « Belgique. » La réplique de M. Thiers fut : « Ah ! si c'est une « affaire de budget, cela change la question. Alors nous devons « prendre patience..... » On peut croire que M. Thiers n'acheva pas toute sa phrase, dont le complément était : « jusqu'à ce que « celle des Etats-Généraux soit épuisée, et qu'ils refusent de « donner de l'argent pour la prolongation d'un système si « ruineux. »

Certes, celui-là se serait étrangement trompé qui aurait appliqué au général Fagel le mot de M. de Talleyrand, qui disait à l'occasion de la maladie de M. de Sémonville : « Je voudrais « bien savoir quel intérêt Sémonville peut avoir d'être malade ; » car la diplomatie que faisait M. Fagel était sans arrière-pensée, et il est probable que plus d'une fois son laisser-aller a pu dérouter des gens plus roués que lui, en cherchant, comme on dit, midi à 14 heures là où il ne fallait chercher que de la bonne foi et de l'abandon.

Oui, nous le répétons, c'est un grand bonheur que celui d'avoir vécu, non seulement dans des rapports d'amitié, mais

encore dans l'intimité d'hommes tels que MM. van der Duyn, de Capellen et le général Fagel, et d'avoir possédé le don de provoquer leur confiance au point de les faire penser franchement tout haut avec vous. Ce rare bonheur, l'auteur de ces lignes l'a éprouvé; c'est là aussi un de ses plus riches, un de ses plus précieux souvenirs. Il a déjà payé un tribut de reconnaissance à la mémoire de MM. van der Duyn et de Capellen; aujourd'hui il est heureux de le payer à la mémoire du général Fagel; et tout ce qu'il a recueilli de bon, de solide, de profondément honnête se reproduit à son esprit.

Quand M. Fagel se laissait aller à ces précieuses causeries avec l'auteur de ces lignes, celui-ci se disait souvent : « Il me raconte tout cela parce qu'il sait que je suis incapable d'abuser de cette noble confiance; mais aussi parce qu'il désire que ces choses ne soient pas perdues. Renfermons-les donc, comme un trésor, comme un dépôt sacré, dans notre mémoire, jusqu'au jour où il me sera permis de les en tirer. » Plus de vingt ans se sont écoulés depuis qu'une foule de ces confidences nous ont été faites, et aujourd'hui le moment est arrivé de les réunir pour tracer le portrait du général Fagel.

Il y a de ces figures qui, bien qu'elles ne soient pas positivement historiques, possèdent néanmoins le privilège d'offrir par elles-mêmes le cadre d'un tableau historique, tous les événements pouvant venir se grouper autour de ces figures dont l'existence s'est trouvée mêlée, de loin ou de près, à tous les faits remarquables d'une longue époque. Il n'est pas donné à tous d'offrir ce point de départ; car, pour que la vie d'un homme puisse présenter cette sorte d'intérêt, il faut que cet homme ait circonscrit les actes de son existence dans des limites assez étroites, pour que jamais on n'ait pu le citer ni comme un séide

du pouvoir, ni comme un adversaire déclaré du gouvernement.

C'est là le caractère distinctif de la carrière du général Fagel, caractère que l'on retrouve également, du reste, dans les nobles figures de MM. van der Duyn et de Capellen. Ces trois hommes étaient dévoués au roi et à son gouvernement; mais comme ils n'avaient pas de vieux péchés politiques à effacer, ce dévouement n'alla jamais jusqu'à la servilité, et quand ils étaient dans le cas de faire preuve de zèle, ce zèle n'allait pas jusqu'à la platitude dont firent preuve tant de nouveaux convertis après le rétablissement de la maison d'Orange.

L'étude que nous venons d'offrir sur le général Fagel a encore ceci de particulier, qu'avec lui disparaît le dernier représentant du parti connu sous le nom de *parti orangiste*, et dont les chefs étaient, au moment du retour de la famille d'Orange en Hollande, en 1814, les comtes de Hogendorp et van der Duyn, le comte de Bylandt-Halt, le baron de Nagell d'Ampsen, le baron de Tuyll de Zuylen, tous les membres de la famille Fagel, et le baron de Capellen, qui, bien qu'infiniment plus jeune, se rallia à ce parti.

Tous ces hommes ont disparu de la scène de ce monde, les uns après les autres, et c'est sur le dernier débris de ce parti, le baron Robert Fagel, que la tombe vient de se fermer. Ils furent longtemps des histoires vivantes; l'histoire écrite vient les remplacer aujourd'hui, et, chose bien remarquable, tous ces hommes furent plus ou moins dans une espèce d'opposition, bien que faisant partie du gouvernement de Guillaume I^{er}, c'est-à-dire qu'ils ne se firent jamais ni admirateurs enthousiastes, ni défenseurs *quand même* de la politique de ce prince, comme ces *patriotes bataves convertis*; ils avaient conservé, dans toute son intégrité, leur liberté d'opinion, et ils ne craignaient pas de la manifester quand cela leur paraissait un devoir.

La position dans laquelle se trouvait le général Fagel l'obligeait, certes, à de grands ménagements; aussi, après avoir dit ce qu'il croyait devoir dire, s'arrêtait-il, tout en conservant la liberté d'émettre un jugement individuel souvent peu favorable. Il comprenait donc parfaitement que ceux qui se trouvaient entièrement étrangers au gouvernement pussent formuler leur opinion dans des termes moins mesurés; et, tout en leur prêchant maintefois d'observer l'adage : *fortiter in re suaviter in modo*, il ne pouvait guère s'étonner que ses conseils ne fussent pas toujours suivis. Nous convenons franchement que nous avons souvent reçu ces conseils de sa part, et que ce n'est pas sa faute si nous n'en avons pas mieux profité; mais qu'y faire? *Le style, c'est l'homme*, a dit Buffon.



CONCLUSION.

Nous terminerons ce travail par une réflexion philosophique. La mort du général Fagel nous fournit l'occasion de signaler le bonheur qu'il a eu de descendre dans la tombe sans laisser de postérité après lui. Certes, à l'époque dans laquelle nous vivons, rien ne doit être plus profondément triste que de jeter un coup d'œil sur l'avenir de ses enfants et de sa race. Si l'amour de la race, si le culte qu'on lui vouait jadis, ont été de tout temps considérés comme un devoir, comme une chose honorable et sainte, c'était principalement dans la pensée que cette race continuerait à se propager honorablement, glorieusement. Cela est-il possible de nos jours? Nous répondons hardiment : non, cela n'est plus possible, aujourd'hui que la *quantité* est venue prendre la place de la *qualité*. — C'est la volonté de la Providence! nous répondra-t-on peut-être. — A ceci nous

répliquerons, à notre tour, que nous nous soumettons, en les adorant, aux décrets de la Providence, ce qui d'ailleurs n'empêche pas de pouvoir s'applaudir que sa descendance ne soit pas appelée à faire partie de cette *quantité*, à tout prendre fort peu honorable, fort peu indépendante, fort portée à tout faire et à tout entreprendre pour se tirer de ce pêle-mêle général ; et nous ajoutons qu'il est mille fois préférable pour une race illustre d'enterrer son nom entouré de tout le prestige attaché à sa gloire historique, que de le voir trainer une existence misérable, ignoble, à la suite de pouvoirs qui ont une haine instinctive pour tout ce qui porte un reflet de grandeur, parce qu'ils savent par expérience que c'est dans *la quantité* qu'on est sûr de trouver cette classe d'individus qui, ne rougissant de rien, sont toujours prêts à tout faire.

L'avitum decus est peu considéré de nos jours, ou, tout au moins, on est toujours prêt à en faire bon marché, quand, par la platitude, on peut se frayer une route à la bienveillance de pouvoirs qui souvent ne sont dignes que de mépris. Les exemples que l'on en a eus sous les yeux dans les Pays-Bas, depuis près d'un demi siècle, sont trop nombreux et trop frappants pour qu'il soit possible de le nier.

St-Germain en Laye, janvier 1857.

BARON DE GROVESTINS.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

La Conférence de Londres et Guillaume Ier, ou *De l'influence du Système de persévérance sur l'état financier du royaume des Pays-Bas, pour servir de document explicatif aux mesures financières récemment exposées afin d'éviter la banqueroute nationale*; avec deux *Lettres*, l'une sur l'avenir du royaume des Pays-Bas, l'autre adressée à Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. — 1 vol. in-8°. — Paris chez AMYOT, libraire, rue de la Paix, 6. — 1844.

La Pologne, la Russie et l'Europe occidentale, ou *De la nécessité de résoudre la question russo-polonaise dans une conférence des grandes puissances*. — 1 vol. in-8°. — Paris, chez AMYOT. — 1847.

Guillaume III, défenseur et soutien de l'indépendance de l'Europe contre la puissance de Louis XIV; suivi 1^o d'une *Lettre adressée au roi Louis-Philippe, en 1833*; 2^o de deux *Lettres à M. Guizot, ancien ministre d'Etat, avec la Réponse de M. Guizot à M. de Grovestins*. — 1 vol. in-8°. — Paris, chez DENTU, libraire, Palais-Royal. — 1850.

Notice et Souvenirs biographiques du comte van der Duyn et du baron de Capellen. — 1 vol. in-8°. — Saint-Germain-en-Laye, PICAULT, libraire, rue de Paris, 27. — 1852.

Histoire des Luites et Rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France, durant la seconde moitié du XVII^e siècle. — 3 volumes in-8°. — Paris, AMYOT.

Tableau politique et moral de la Russie aux XVI^e et au XIX^e siècles. — 1 vol. in-8°. — Paris, AMYOT. — 1854.

Le Congrès de Vienne en 1814 et 1815 et le Congrès de Paris en 1856. — 1 vol. in-8°. — Paris, DENTU. — 1856.